

2023-11-30-12 : Décision modificative n°2 budget annexe
"assainissement régie"

L'an deux mille vingt trois, le trente novembre à 20 heures 30, en application des articles L.5211-2 et L. 5211-11 du Code Général des Collectivités Territoriales (CGCT), s'est réuni le Conseil Communautaire de la Communauté de Communes des Vallées du Haut-Anjou, sous la Présidence de Monsieur Etienne Glémot, Président.

Département de Maine-et-Loire

Arrondissement de
Segré-en-Anjou-Bleu

Étaient présents :

Valérie AVENEL, Jacques BONHOMMET, Marie-Ange FOUCHEREAU, Pierre-Pascal BIGOT, Jean PAGIS, Guy CHESNEAU, Diana LEPRON, Dominique MENARD, Françoise PASSELANDE, Yamina RIOU, Vincent PETIT, Patrice TROISPOILS, Pascal CRUBLEAU, Frédérique LEHON, Arnaud FREULON, David GEORGET, Etienne GLÉMOT, Vincent VIGNAIS, Marie-Claude HAMARD, Christelle BURON, Véronique LANGLAIS, Maryline LÉZÉ, Marc-Antoine DRIANCOURT, Estelle BASTARD, Michel POMMOT, Rachel SANTENAC, Brigitte OLIGNON, Virginie GUICHARD, Jean-Pierre BOISNEAU, Florence MARTIN, Antoine MICHEL, Christelle LAHAYE, Annick HODÉE, Jean-Marie JOURDAN, Jean-Pierre BRU, Mireille POILANE

Étaient excusés :

Sébastien DROCHON, Isabelle CHARRAUD, Alain BOURRIER, Christian MASSEROT, Pascal CHEVROLLIER, Muriel NOIROT, Nooruddine MUHAMMAD, Liliane LANDEAU, Joël ESNAULT, Catherine BELLANGER-LAMARCHE, Juanita FOUCHER, Marie-Hélène LEOST, Michel BOURCIER, Michel THÉPAUT, Emmanuel CHARLES

Pouvoirs :

Pascal CHEVROLLIER donne pouvoir à Jean PAGIS, Muriel NOIROT donne pouvoir à Marie-Claude HAMARD, Nooruddine MUHAMMAD donne pouvoir à Etienne GLÉMOT, Liliane LANDEAU donne pouvoir à Marie-Ange FOUCHEREAU, Joël ESNAULT donne pouvoir à Florence MARTIN, Catherine BELLANGER-LAMARCHE donne pouvoir à Annick HODÉE, Michel BOURCIER donne pouvoir à Jean-Pierre BRU

Secrétaire de séance : Marie-Ange FOUCHEREAU

Membres en exercice :50
Membres présents :36
Pouvoirs :7
Quorum :26
Votants :43
Votes pour :43
Votes contre :0
Abstention :0
Date de convocation : 24/11/2023
Date d'affichage: 08/12/2023

Accusé de réception en préfecture
049-200071868-20231130-2023-11-30-12-BF
Date de réception préfecture : 08/12/2023

LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE,

SUR proposition du Président ;

VU le Code Général des Collectivités Territoriales ;

VU l'instruction budgétaire et comptable M49 applicable aux budgets annexes assainissement délégation de service public, assainissement régie et SPANC ;

VU les statuts de la Communauté de Communes des Vallées du Haut Anjou ;

VU l'instruction budgétaire et comptable M49 ;

Vu la délibération du Conseil Communautaire N°2023-03-30-23 en date du 30 mars 2023, relative au vote du budget primitif « assainissement régie » pour l'exercice 2023,

Vu la délibération du Conseil Communautaire N°2023-06-29-19 en date du 29 juin 2023, relative au vote de la décision modificative N°1 « assainissement régie » pour l'exercice 2023,

Vu l'avis favorable de la commission finances en date du 15 novembre 2023 ;

Vu l'axe 4 du projet de territoire dit « renouveler la gouvernance du territoire et poursuivre l'ouverture aux acteurs du territoire » ;

Vu l'engagement de la labellisation Lucie 26000 « mettre en place une gouvernance responsable » ;

CONSIDERANT qu'il convient de procéder à des ajustements de crédits sur le budget annexe assainissement régie ;

Accusé de réception en préfecture
049-200071868-20231130-2023-11-30-12-BF

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours contentieux devant le Tribunal Administratif de Nantes dans les deux mois à compter de sa publication et de sa transmission au Représentant de l'État dans le Département..

ASSAINISSEMENT REGIE										
INVESTISSEMENT										
Nature	Dépenses				TOTAL BUDGET 2023	Nature	Recettes			
	Total budget 2023	DM 1 2023	DM 2 2023				Total budget 2023	DM 1 2023	DM 2 2023	TOTAL BUDGET 2023
10 DOTATIONS, FONDS DIVERS ET RESERVES				0,00	10 DOTATIONS, FONDS DIVERS ET RESERVES	581 844,99			581 844,99	
18 EMPRUNTS ET DETTES ASSIMILES	196 430,00		3 000,00	199 430,00	13 SUBVENTIONS D'INVESTISSEMENT RECUES	774 694,44		3 000,00	777 694,44	
20 IMMOBILISATIONS INCORPORELLES	165 130,67			165 130,67	23 IMMOBILISATIONS EN COURS				0,00	
21 IMMOBILISATIONS CORPORELLES	317 902,96			317 902,96					0,00	
23 IMMOBILISATIONS EN COURS	1 974 319,90			1 974 319,90					0,00	
				0,00					0,00	
SOUS-TOTAL	2 653 783,53	0,00	3 000,00	2 656 783,53	SOUS-TOTAL	1 356 539,43	0,00	3 000,00	1 359 539,43	
001 RESULTAT REPORTE D'INVESTISSEMENT	969 239,90			969 239,90						
Mouvement d'ordre										
				0,00	021 VIREMENT DE LA SECTION DE FONCTIONNEM	1 166 484,00			1 166 484,00	
040 OPERATIONS D'ORDRE DE TRANSFERT ENTRE	400 000,00			400 000,00	040 OPERATIONS D'ORDRE DE TRANSFERT ENTRE	1 500 000,00			1 500 000,00	
041 OPERATIONS PATRIMONIALES	400 000,00			400 000,00	041 OPERATIONS PATRIMONIALES	400 000,00			400 000,00	
	4 423 023,43	0,00	3 000,00	4 426 023,43		4 423 023,43	0,00	3 000,00	4 426 023,43	
									0,00	
Fonctionnement										
Nature	Dépenses				TOTAL BUDGET 2023	Nature	Recettes			
	Total budget 2023	DM 1 2023	DM 2 2023				Total budget 2023	DM 1 2023	DM 2 2023	TOTAL BUDGET 2023
011 CHARGES A CARACTERE GENERAL	720 215,00		-3 000,00	717 215,00	70 PRODUITS DE SERVICES, DU DOMAINE & VENTES DN	1 539 376,63	4 200,00		1 543 576,63	
012 CHARGES DE PERSONNEL ET FRAIS ASSIMILES	159 321,00			159 321,00	75 AUTRES PRODUITS DE GESTION COURANTE	5,00			5,00	
014 ATTENUATIONS DE PRODUITS				0,00	77 PRODUITS EXCEPTIONNELS	10,00			10,00	
65 AUTRES CHARGES DE GESTION COURANTE	11 392,00	4 200,00	3 000,00	18 592,00					0,00	
66 CHARGES FINANCIERES	68 500,00			68 500,00					0,00	
67 CHARGES EXCEPTIONNELLES	14 953,00			14 953,00					0,00	
68 PRODUITS EXCEPTIONNELS	1 270,00			1 270,00					0,00	
SOUS-TOTAL	975 651,00	4 200,00	0,00	979 851,00	SOUS-TOTAL	1 539 391,63	4 200,00	0,00	1 543 591,63	
					002 RESULTAT REPORTE DE FONCTIONNEMENT	1 702 743,37			1 702 743,37	
Mouvement d'ordre										
023 VIREMENT A LA SECTION D'INVESTISSEMENT	1 166 484,00			1 166 484,00					0,00	
042 OPERATIONS D'ORDRE DE TRANSFERT ENTRE SE	1 500 000,00			1 500 000,00	042 OPERATIONS D'ORDRE DE TRANSFERT ENTRE SE	400 000,00			400 000,00	
043 OPERATIONS D'ORDRE A L'INTERIEUR DE LA SECTION FONC				0,00	043 OPERATIONS D'ORDRE A L'INTERIEUR DE LA SECTION FONC				0,00	
	3 642 135,00	4 200,00	0,00	3 646 335,00		3 642 135,00	4 200,00	0,00	3 646 335,00	

ENTENDU l'exposé de Madame LÉZÉ, rapporteur,



APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ, à l'unanimité, décide :

- D'approuver la décision modificative N°2 au budget annexe « assainissement régie » telle qu'exposée ci-dessus ;
- D'autoriser le Président ou son représentant à signer tout document utile à l'application de la présente délibération.

Pour extrait conforme au registre

Fait et délibéré en séance
le 30 novembre 2023
au Lion d'Angers,


Marie-Ange Fouchereau
Secrétaire de Séance

Etienne Glénot

Président


Accusé de réception en préfecture
049-200071868-20231130-2023-11-30-12-BF
Date de réception préfecture : 08/12/2023

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours contentieux devant le Tribunal Administratif de Nantes dans les deux mois à compter de sa publication et de sa transmission au Représentant de l'État dans le Département..